



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE LA COHESION SOCIALE ET  
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

L'Inspecteur de l'Environnement,  
à

**Pôle de la Protection des Populations  
Mission Environnement Biologique**

30 Rue de l'Hôtel de Ville  
CS 58434  
79024 NIORT Cedex  
Tel : 05.49.17.27.00  
Fax : 05.49.17.27.96  
Courriel : ddcsp-envi@deux-sevres.gouv.fr

Ouverture des bureaux :  
du lundi au vendredi : 9 h à 12 h et 14 h à 16 h

Madame le Préfet des Deux-Sèvres  
Service de la Coordination des Politiques Publiques  
et d'Appui Territorial  
Pôle Environnement  
BP 70000  
79009 NIORT Cedex 9

Courrier arrivé le

29 AOÛT 2018

SCSI

Niort, le 21 août 2018

Affaire suivie par : Mme PINEAU  
N/Ref : LP/JD//2018 02276  
PJ : 1 dossier de ré-examen

**RAPPORT DÉCLARANT UN DOSSIER DE RÉ-EXAMEN IED CONFORME**

Suite à la transmission dématérialisée du dossier de ré-examen de l'élevage IED suivant :

Monsieur Fabrice MERCERON

Numéro S3IC : 057900594  
SIRET : 34948472500016

Adresse de l'exploitation : 4 La Poitière,  
79700 SAINT AMAND SUR SEVRE

Adresse administrative : 4 La Poitière,  
79700 SAINT AMAND SUR SEVRE

bénéficiant de l'arrêté préfectoral d'autorisation n° 5164 modifié du 16 novembre 2011 pour un effectif de 70 800 animaux équivalents volailles.

et à son instruction technique :

Dossier transmis le 17 avril 2018 par l'exploitant

Demande de compléments : 19 juin 2018

Réponse exploitant : 20 juin 2018

Finalisée le 21 juin 2018 date de passage à l'état « Transmis Préfecture »,

nous vous proposons de donner acte à l'exploitant des engagements pris dans son dossier dans le cadre du réexamen des conditions d'exploitation, qui pourront lui être opposés par la suite lors des contrôles réalisés par l'inspection.

Vu et transmis :

Pour le Directeur Départemental et par délégation,  
Le Chef de la Mission Environnement Biologique

Jean-Louis HERAUD



L'Inspecteur de l'Environnement

Laetitia PINEAU